

Le Grand Mensonge de l'augmentation de salaire de 3,25% promise par FO, CFTC et CFE- CGC - 0% d'augmentation pour les Coef 120, 130 et 140

Cher(e) collègues, vous avez vu le syndicat FO faire de nombreux tracts vous expliquant comment SUD SOLIDAIRES, la CFDT et la CGT se seraient opposés à une augmentation de salaire de 3,25% pour tous les salariés de la branche, alors qu'en réalité ces syndicats ont signé un accord discriminatoire qui écartait 80% des salariés de la branche d'une augmentation de salaire, il s'agit des coefficients 120, 130 et 140, ceux-là mêmes qui ont le plus besoin d'augmentation du fait de la vie chère.

Pour comprendre la supercherie de ces syndicats, qui vous parlent d'une augmentation de 3,25 % qui n'existe pas pour plus de 80% des salariés de la branche, il suffit de vous pencher sur le tableau ci-dessous.

Mais d'abord, il faut savoir que lorsqu'un accord est signé en branche, il est appliqué 4,5 ou 6 mois après lorsqu'il est étendu par le ministère du travail. Donc l'accord signé par FO, CFTC, et CFE- CGC devait être appliqué au plus tôt, en novembre ou décembre 2022.

Tableau comparatif salaires conventionnels – SMIC et salaires augmentés de 3,25%

Métiers et coefficients	Salaire conventionnel Actuel	Salaire réellement versé aux salariés actuellement	SMIC au 1 ^{er} Août 2022	Salaire conventionnel avec les fameux 3,25% de FO, CFTC et CFE-CGC en décembre 2022	Salaire réellement versé aux salariés en décembre 2022	SMIC prévisionnel en décembre 2022
ADS QUALIFIE COEF 120	1573,17 €	1678 €	1678€	1624,29€	1720 €	1720€
ADS CONFIRME ADS PRE-VOL ADS MAGASIN VIDEO COEF 130	1593,79€	1678€	1678€	1645,58€	1720€	1720€
ADS ARRIERE CAISSE ADS CHEF DE POSTE ADS FILTRAGE ADS CYNOPHILE ADS MOBILE ADS OPERATEUR SCT1 SSIAP 1 COEF 140	1641,59€	1678€	1678€	1694,94€	1720€	1720€

En jaune, vous pouvez voir les salaires conventionnels prévisionnels avec l'augmentation de 3,25% promise par FO et d'autres, au moment de l'entrée en vigueur de cet accord. Vous pouvez ainsi constater que le SMIC allait être largement supérieur à ces salaires, et donc plus de 125.000 salariés de la branche représentant 11 métiers allaient avoir des salaires conventionnels en dessous du SMIC et donc 0% d'augmentation pour eux.

FO et d'autres syndicats se sont empressés de signer cet accord proposé par les PATRONS, pour empêcher la tenue de véritables négociations de salaires dans la branche. Nous avons décidé avec d'autres syndicats de mettre un terme à la supercherie. Les négociations sur les salaires recommencent en septembre et nous ne signerons que s'il y a de véritables augmentations et pas des ARNAQUES. Nous ne voulons pas maintenir nos collègues en dessous du SMIC

